



LYCÉES PROFESSIONNELS : LA RÉFORMITE NE S'ARRÊTE PLUS

► Communiqué de presse

Le **SNALC** accueille avec de fortes craintes les annonces faites par le président de la République sur une énième réforme de la voie professionnelle. Si le budget affiché d'un milliard est loin d'être ridicule, rappelons que l'essentiel de la somme sera absorbé par la mesure de gratification des élèves, qui n'a pas d'impact réel sur la structuration de nos établissements ni de nos formations.

Deux annonces nous semblent inacceptables en l'état. Tout d'abord l'instrumentalisation des lycées professionnels au service des branches professionnelles, dans un « adéquationnisme » qui fait passer l'École de la République au second plan, loin derrière les intérêts économiques à court terme. Si le **SNALC** n'avait aucun souci avec le fait de rendre transparents les taux d'insertion de tel ou tel bac, il considère que le raisonnement simpliste du « fermons les sections non insérantes et ouvrons des sections insérantes » est à courte vue. On oublie que les professeurs de lycées professionnels forment aussi et avant tout des élèves devant disposer d'une large culture générale et professionnelle, et non des exécutants *kleenex* dont on se débarrasse cinq ou dix ans plus tard car leur formation ne correspond plus aux derniers souhaits en date des entreprises. Le **SNALC** est ouvert à une réflexion sur la carte des formations, mais en sortant des clichés et du « tout régional » : un lycée professionnel n'a pas à être assigné à résidence.

Ensuite, le **SNALC** est également opposé à l'allongement de 50% des périodes de formation en classe de terminale, quand bien même il ne concernerait pas 100% des élèves. Nos élèves n'ont pas besoin de 50% de PFMP en plus pour s'insérer - qui sont autant de semaines de cours en moins - mais au contraire de retrouver les heures d'enseignement perdues lors de la réforme du précédent quinquennat. Si Emmanuel Macron voulait réellement renforcer les fondamentaux, il n'aurait pas fait autant de coupes dans les horaires élève en français et en mathématiques lors de son premier mandat.

Le **SNALC** alerte également sur la volonté de multiplier les mentions complémentaires sous la dénomination « bac +1 ». Il conviendrait de retrouver un parcours en 4 ans pour la majorité des élèves, et non de créer une course à la qualification supplémentaire, qui permet d'offrir une main d'œuvre à bas coût et de dévaloriser le diplôme du baccalauréat, qui n'offrirait que du « second choix » aux employeurs.

Le **SNALC** signale que beaucoup des mesures annoncées pour créer des groupes à effectifs réduits ou prétendument apporter de l'aide aux élèves allophones ou en situation de handicap reposent sur le chantage du « pacte enseignant ». Si ce dernier offre aux PLP une rémunération supplémentaire loin d'être négligeable (jusqu'à 7 500 € annuels), il demande de s'investir dans tant de missions à la fois (heures supplémentaires, remplacements de courte durée, référent, coordonnateur...) qu'il n'est pas dit que le jeu en vaille la chandelle. De plus, il va accroître les inégalités entre collègues, tout le monde n'étant pas en capacité matérielle ou morale de supporter cette gigantesque charge de travail en plus.

Le **SNALC** s'inquiète également de l'avenir des PLP pros avec l'introduction de la formation en réalité virtuelle et le développement du recrutement de professeurs-associés, à mi-temps pour l'instant, comme l'a précisé le président.

Le **SNALC** accueille favorablement la généralisation des bureaux de liaison avec les entreprises dans chaque lycée professionnel, avec un personnel dédié. Il est également demandeur d'une simplification du nom des spécialités de bac pro.

Enfin, le **SNALC** demande à Emmanuel Macron d'arrêter de vanter des éléments majoritairement rejetés de sa précédente réforme. Il conviendrait de supprimer le dispositif du « chef-d'œuvre », d'arrêter avec la co-intervention imposée au détriment des heures élève, et de stopper les dérives liées aux familles de métier en seconde, qui n'aident certainement pas à l'insertion. De même, vanter la réussite de l'apprentissage alors même que près d'un contrat sur trois est rompu avant son terme sur les niveaux CAP et bac montre que le président ne maîtrise pas ce dossier, et se réfère à des images d'Épinal sur le sujet.

Paris, le 4 mai 2023

Contact :

Guillaume LEFÈVRE, secrétaire national du SNALC chargé de l'enseignement professionnel, plp@snalc.fr
Valérie LEJEUNE LAMBERT, représentante du SNALC au CSE et Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC